



Edito

Une année d'élections : l'expression démocratique au sein du SNES

Tous les deux ans les adhérents de notre syndicat sont appelés à voter pour renouveler les instances dirigeantes du SNES. Un vote qui se fait en deux temps :

- en janvier d'abord (du 27 janvier au 15 février) un premier vote sur les rapports d'activité et financier académiques et nationaux,
- puis un scrutin qui aura lieu du 19 mai au 7 juin, destiné à désigner les membres des commissions administratives académique et nationale.

Le congrès académique puis le congrès national permettront au SNES de renouveler ses mandats afin de faire avancer nos revendications en matière de revalorisation de nos métiers et proposer de réelles réformes capables de faire de l'Ecole un lieu de réussite pour tous. Les congrès sont aussi des moments de débat sur les actions à mettre en œuvre pour faire aboutir nos propositions, car tout laisse à penser qu'après le dur combat mené contre l'entreprise de démolition de l'Education nationale du gouvernement précédent, des batailles restent indispensables pour faire face aux attaques contre nos statuts, avec les propositions ministérielles en matière de redéfinition de nos métiers et les menaces que laisse planer le rapport Pêcheur sur la fonction publique en général et la nouvelle Loi de décentralisation qui renforce le pouvoir des Régions en matière de formation et d'orientation.

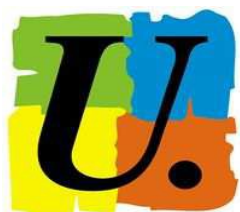
Ce SNES-Info, vous l'aurez compris, est donc entièrement consacré aux rapports d'activité et financier académiques, il contient aussi le matériel de vote et ses modalités. Vous avez dû recevoir les rapports d'activité et financier nationaux dans le supplément à l'US n° 737 du 21 décembre 2013.

Rappelons, pour terminer, l'importance de ces élections internes au SNES. Par votre vote, vous déciderez de la politique menée par votre syndicat pour les deux ans à venir. Les nouvelles équipes (nationale et académique), issues de ces élections, seront celles qui mèneront les listes SNES aux élections professionnelles de décembre 2014.

Toutes les voix comptent ! Votez toutes et tous afin de conforter l'expression démocratique au sein du SNES !

Le Secrétariat Académique du SNES-Réunion

N° 189 - janvier 2014



Sommaire

<i>Edito</i>	p 1
<i>Calendrier- modalités du vote</i>	p 2
Rapport d'activité	
<i>Le contexte de l'activité syndicale</i>	p 3
<i>Le SNES dans l'action</i>	p 4
<i>Défense des professions et des personnels</i>	p 6
<i>Vie de la section académique</i>	p 11
Rapport financier	
<i>Tendance RPA- appel à voter</i>	p 18
<i>Tendance U & A- appel à voter</i>	p 19



CALENDRIER DES OPÉRATIONS 2014

Vote sur les rapports d'activités et financiers académiques et nationaux	→	<i>du 27 janvier au 15 février pour le S3 de la Réunion</i>
Congrès académique	→	<i>du lundi 24 et mardi 25 février au LPH de Plateau Caillou</i>
Congrès national	→	<i>du 31 mars au 4 avril à Marseille</i>
Vote d'orientation pour le renouvellement des instances syndicales académiques et nationales	→	<i>du 19 mai au 7 juin</i>

MODE D'EMPLOI

Quand voter ?	Le scrutin est ouvert du lundi 27 janvier au samedi 15 février 2014.
Qui vote ?	Tous les adhérents à jour de cotisation en 2012-2013 ou ceux qui ont réglé leur cotisation avant le 27 janvier 2014
Où voter	<p>Dans les S1 d'établissement ou par correspondance. Dans le cas d'un vote par correspondance, le vote doit être posté au plus tard le 15 février (cachet de la poste faisant foi) et parvenir à la BP du SNES avant le jeudi 20 février. Attention à l'heure de levée du courrier et aux délais d'acheminement.</p> <p>Le vote par correspondance est obligatoire dans les S1 comprenant moins de trois adhérents et possible pour tout électeur, en particulier pour ceux qui ne peuvent voter dans leur S1 (congé maladie, retraité, hors du département pendant la période de vote).</p>
Avec quel matériel de vote ?	Le matériel de vote nécessaire est inséré dans le présent Snes-Info et sera également disponible dans votre section d'établissement ou vous sera adressé le cas échéant à votre demande par le S3.
Pour quoi vote-t-on ?	<p>Chaque syndiqué est appelé à exprimer 4 votes sur le même bulletin :</p> <ul style="list-style-type: none">• Votes sur les rapports d'activités et financiers nationaux (voir supplément à l'US n°737 du 21/12/13)• Votes sur les rapports d'activités et financiers académiques (publiés dans le présent Snes-Info n°189)
Comment vote-t-on ?	Après avoir exprimé vos votes sur le bulletin, mettre ce dernier dans l'enveloppe blanche qui doit rester vierge. Glissez cette enveloppe dans la grande enveloppe pré-imprimée à l'adresse du SNES que vous renseignez et signez en haut à gauche. Si vous ne pouvez voter dans votre établissement, postez cette enveloppe. Sinon, déposez-la dans le casier du S1 qui sert d'urne et signez alors la liste d'émargement.
Dépouillement des votes	<p>Chaque S1 ayant recueilli trois votes ou plus peut dépouiller ces votes. Ce dépouillement ne peut être fait par une seule personne, chaque syndiqué peut y assister. Le dépouillement se fera dans chaque S1 le samedi 15 février à l'heure de fermeture de l'établissement ou le lundi 17 février au plus tard. Il ne peut avoir lieu avant le 15 février à 12h que si tous les syndiqués de la section ont voté. Un procès-verbal signé par les assesseurs sera établi à l'issue de ce dépouillement. Ce procès-verbal, accompagné de la liste d'émargement, sera envoyé au S3 aussitôt et une copie de ces deux documents sera précieusement conservée dans le S1.</p> <p>Les votes par correspondance reçus à la BP du SNES seront dépouillés au siège de la section académique le samedi 22 février à 9h et la totalisation académique de ces votes avec les procès-verbaux reçus des établissements sera faite ce même jour à l'issue du scrutin. Tout vote exprimé dans un établissement ayant donné lieu à un dépouillement local annulera le vote par correspondance éventuellement exprimé par ailleurs.</p>
Contentieux	<p>Le Bureau académique, dans lequel sont représentés les courants de pensée, se réunira le samedi 18 février pour siéger en formation de commission électorale fondée à statuer sur les recours et litiges présentés.</p> <p>La présente publication vaut convocation à ce Bureau.</p>

1. – LE CONTEXTE DE L'ACTIVITE SYNDICALE

1.1 – Changement, vous avez dit changement ?

Le pouvoir précédent avait accentué les divisions entre les Français et avait mené une politique libérale et antisociale profitant du choc de la crise et des exigences de la Commission européenne ainsi que de la mondialisation. Le pouvoir actuel envisage les choses de façon peu différente. Dans toute l'Europe sont toujours remis en question les droits, les principes et structures de solidarité (système des retraites, sécurité sociale, hôpitaux publics...). Malgré les défilés de protestation contre les destructions d'emplois et les privatisations, le cap reste le même. Et pendant ce temps, là aussi dans toute l'Europe, l'extrême droite a le vent en poupe !

Les politiques d'austérité mises en place dans plusieurs pays de la Communauté Européenne se traduisent par une diminution plus ou moins drastique des dépenses publiques, une montée du chômage et une baisse du pouvoir d'achat des ménages (en particulier du fait d'une pression fiscale injuste) et des retraités. Ces politiques, si elles ont permis aux grandes entreprises de retrouver de substantiels taux de bénéfices (quelquefois indécents) et aux actionnaires des revenus confortables, ne sauraient être la solution à la crise économique et sociale qui continue à concerner les pays européens, en particulier le nôtre.

1.2 – Dans la fonction publique

Le gouvernement Ayrault a tenté d'enrayer les suppressions massives de postes dans l'Éducation nationale, il n'en a pas été de même dans les autres ministères puisque sur sept budgets (2008 – 2014) ce sont 150 000 emplois qui auront été supprimés. Ce qui ne peut qu'avoir de graves conséquences sur le fonctionnement des services publics.

Par ailleurs le blocage des rémunérations des fonctionnaires et la dernière mouture de la réforme des retraites, qui se situe dans la continuité des précédentes, dégradent encore un peu plus la situation de tous les personnels des fonctions publiques.

Ajoutons que le 4 novembre a été remis au Premier Ministre le rapport Pêcheur sur la fonction publique qui doit servir de base à une concertation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations. C'est dans ce contexte que le gouvernement a annoncé de grands chantiers comme la remise à plat de la fiscalité et la redéfinition des métiers enseignants comme clé de la revalorisation.

1.3 – La situation de l'École à La Réunion

1.3.1 – *Le constat : une École qui n'atteint pas ses objectifs.*

Si les objectifs affichés par le rectorat de La Réunion, en particulier dans son "projet stratégique", sont louables : réussite de tous les élèves, élévation des qualifications, amélioration des conditions d'insertion sociale et professionnelle, force est de constater que ces objectifs sont loin d'être atteints.

Les critères d'évaluation mis en œuvre révèlent en effet de graves insuffisances à tous les niveaux du système scolaire: taux de scolarisation des très jeunes enfants en maternelle, évaluations nationales en école primaire et en collège, taux de bacheliers d'une classe d'âge, taux d'échec, d'abandon ou de réorientation tant en lycées (général, technologique ou professionnel) qu'en premier cycle universitaire, nombre de sorties sans qualification.

Les indicateurs sur lesquels le rectorat peut jouer, et qui lui permettent d'afficher de spectaculaires résultats pour les principaux diplômes (80% de réussite au brevet des collèges et 83.5% de validation du livret personnel de compétences lors de la dernière session, taux supérieur à 80% aux différents baccalauréats et même un taux supérieur à la moyenne nationale à la session 2010) ne suffisent pas à dissimuler qu'un grand nombre d'élèves ne

parviennent pas à un niveau d'acquisitions scolaires leur permettant une poursuite d'études dans de bonnes conditions dans la voie qu'ils ont choisie.

1.3.2 – Une politique académique volontariste qui ne s'attaque pas aux origines des problèmes

Depuis des années la stratégie du rectorat de La Réunion vise à faire croire que cette situation est due à deux causes : le manque d'adaptabilité des enseignants à leurs élèves et la mauvaise politique en matière d'orientation. Il est ainsi reproché aux professeurs à tous les niveaux d'enseignement de ne pas suffisamment prendre en compte les difficultés des élèves, de ne pas adapter leur évaluation au niveau des élèves (les notations sont trop sévères) et de mal gérer les flux d'orientation (trop de redoublements et pas assez d'orientations vers les voies générale et technologique).

Cette tentative de culpabilisation des enseignants, sérieuse remise en cause de la liberté pédagogique indispensable à un enseignement de qualité, n'est utilisée par les autorités académiques que pour cacher l'échec que constitue l'incapacité de l'institution scolaire de permettre à tous les élèves de réussir leurs études et d'accéder aux savoirs nécessaires à l'acquisition d'une qualification professionnelle indispensable à une bonne insertion sociale, particulièrement dans un département durement touché par les problèmes d'emploi.

1.3.3 – Une politique ministérielle qui n'apporte pas de réponses

Si un certain nombre de décisions ministérielles peuvent apparaître comme positives, elles sont loin de répondre aux mesures qui seraient nécessaires pour mettre en œuvre l'École de la réussite pour tous.

Ainsi, si l'arrêt de suppressions massives d'emplois pratiquées par le gouvernement précédent est une mesure importante, il reste que, malgré les 8 200 emplois créés par les budgets 2012, 2013 et 2014, le déficit est de 25 500 emplois dans le seul second degré.

De même, si le rétablissement de la formation des reçus aux concours est une avancée, les conditions de mise en place des ESPE sont loin de répondre aux attentes.

L'augmentation des postes mis aux concours est une évolution positive, mais en l'absence de mesures efficaces pour résoudre la crise du recrutement (en particulier le manque de réelles procédures de pré-recrutement), et sans revalorisation de nos métiers et d'amélioration des conditions de travail il sera difficile de pourvoir tous les postes proposés aux concours et de mettre un coup d'arrêt à la crise du recrutement.

Par ailleurs le ministère n'est revenu sur aucune des réformes mises en place par le gouvernement précédent que nous avons combattues (réformes des lycées et des voies technologique et professionnelle, socle commun et livret de compétence dans les collèges...).

De plus, les « chantiers » ouverts par le nouveau Ministère (refondation de l'École et rythmes scolaires, redéfinition des métiers de l'enseignement, remise à plat de l'éducation prioritaire) se traduisent le plus souvent par des propositions inacceptables.

2. – LE SNES DANS L'ACTION

2.1 – Le contexte de l'action du SNES

Contrairement à ce qu'il était permis d'espérer avec le changement politique intervenu en 2012, l'action gouvernementale se situe, pour l'essentiel, dans la continuité de celle du gouvernement sarkozyste qui l'a précédé.

Le gouvernement de F. Hollande poursuit l'objectif prioritaire de réduction des déficits publics en privilégiant la réduction des dépenses et la rigueur, avec de graves conséquences en particulier pour les services publics et la protection sociale.

Ainsi, le budget pour 2014 se caractérise par une diminution de 15 milliards des dépenses publiques destinée à résorber une partie des déficits. Côté recettes, ce sont 6 milliards d'euros supplémentaires qui rentreront dans les caisses de l'État entièrement à la charge des ménages. Cette baisse des dépenses va encore réduire l'action des services publics, donc les services rendus aux usagers.

Cette orientation de la politique française se résume en une augmentation des prélèvements pour les ménages et une baisse des prélèvements obligatoires des entreprises.

Cette situation impose au mouvement social et aux organisations syndicales une riposte coordonnée et durable. Or, la stratégie du gouvernement en termes de dialogue social a contribué à accentuer les divergences d'analyse et de propositions des syndicats et à figer un clivage entre ceux qui ont fait le choix de l'accompagnement et ceux qui prônent un rétablissement de l'investissement public, une réforme de la fiscalité, un autre modèle de croissance et de répartition des richesses.

Cette division des forces syndicales, ajoutée à la déception des uns et à la résignation des autres, a considérablement nui à la mobilisation, pourtant indispensable pour lutter contre des mesures gouvernementales inacceptables.

Par ailleurs, les actions menées depuis 2003 sous les gouvernements précédents n'ont, le plus souvent, pas débouché sur des résultats significatifs en raison de l'intransigeance du pouvoir. Cette situation a contribué au découragement, à la résignation et à la démobilisation de bon nombre de salariés.

Ce bilan de la mobilisation pose la question de la nature des actions. Face au monopole idéologique des médias qui matraquent sur le caractère inéluctable des mesures gouvernementales, il convient d'amplifier le travail de vulgarisation des alternatives permettant la mise en œuvre d'un projet de transformation sociale en vue de plus de justice et davantage de démocratie.

2.2 – Les actions

Dès la fin des opérations électorales de 2012, le SNES et la FSU ont engagé des actions auprès du nouveau gouvernement et des parlementaires pour obtenir une amélioration de la rentrée préparée par Chatel. Cependant, malgré les quelques mesures prises par le Ministère (abrogation du décret sur l'évaluation des personnels d'enseignement et d'orientation, créations de postes en vie scolaire) la rentrée scolaire 2012 a été pour l'essentiel celle préparée par l'ancien gouvernement.

Les interventions syndicales (en particulier les États Généraux du Second Degré le 25 octobre 2013) dans le cadre de la concertation sur la «refondation de l'École», base d'une nouvelle loi d'orientation, ont permis de faire acter un certain nombre de choses (refus de la bivalence en collège, pas de zonage des vacances d'été, redéfinition du socle dès 2013, conception de l'éducation prioritaire) en laissant cependant en suspens l'essentiel des dispositifs du gouvernement précédent que nous avons combattus (réformes des lycées et de la voie technologique, éducation prioritaire et établissements ECLAIR, évaluation des personnels...).

Par ailleurs cette procédure ministérielle a aussi servi de préparation à l'acte III de la décentralisation qui, pour répondre à l'appétit des Régions, prévoyait de leur confier la carte des formations professionnelles (y compris initiales) et l'orientation (y compris scolaire) prévoyant le transfert des CIO et des COPsy aux Régions. Les actions permanentes engagées par le SNES à tous les niveaux ont permis de faire reculer le gouvernement sur ces deux mesures inacceptables et lourdes de conséquences, tant pour les personnels que pour les élèves.

Dans le secteur de la formation continue, à la suite de la mobilisation syndicale, le gouvernement a abandonné le projet de transformation des GRETA en Groupement d'intérêt provisoire.

Sur les retraites, de la journée du 11 octobre 2012 à celle du 10 septembre 2013, les actions ont été permanentes pour peser sur les décisions du gouvernement et son renoncement à certaines mesures.

Les actions syndicales se sont succédées ces deux dernières années, tant sur les dossiers généraux (pouvoir d'achat, services publics, budgets, éducation prioritaire, emploi, réformes de l'École, autoritarisme des chefs d'établissements, journée de carence...) que sur les questions catégorielles (stagiaires, CPE, contractuels, AED-AVSI, COPsy).

3. – L'ACTION DU SNES POUR LA DEFENSE DE NOS PROFESSIONS ET DES PERSONNELS

3.1 – Politique du SNES en matière de défense des personnels

Le SNES continue à défendre tous les personnels de son champ de syndicalisation, que ce soit en commissions, en groupes de travail ou sur le terrain. Le développement de l'utilisation de la boîte mël s3reu@snes.edu par nos collègues (adhérents ou non) lui permet d'être très réactif et prouve, si besoin était, l'importance du SNES à leurs yeux.

En participant à presque toutes les réunions du S4 dans ses domaines d'attribution, le secteur Emploi et Carrières de notre section académique a pu mettre en œuvre les stratégies décidées collectivement au plan national, en particulier au cours des nombreux groupes de travail académiques sur les barèmes pour le Mouvement, la Hors Classe, les CIMM... afin de garder, malgré la déconcentration de ces opérations, une démarche la plus unifiée possible.

Mais c'est aussi grâce à de nouvelles pratiques, à l'engagement militant de ses commissaires paritaires et à leur formation (stages académiques et nationaux) que la section académique a su faire face aux tentatives de déréglementation du paritarisme.

Pour le mouvement Inter, la présence des représentants du SNES aux réunions des stagiaires, les informations et les réponses qu'ils leur apportent, leur écoute, leur disponibilité et leurs interventions ont permis de résoudre des situations parfois fort complexes. Rappelons ici l'importance du rôle du SNES et de ses démarches au plus haut niveau afin d'obtenir des ATP permettant des rapprochements familiaux.

La publication d'un numéro du Snes-info pour l'Intra, en commun avec les autres syndicats du secondaire de la FSU (SNEP et SNUEP) ainsi que les réponses personnelles aux courriels ont, entre autres, continué à accentuer un contact individualisé avec un grand nombre de collègues tout au long des opérations et une meilleure prise en compte de leur dossier et de leurs vœux. D'autre part, le travail systématique de vérification des postes vacants, que le SNES mène chaque année, permet de mettre au mouvement tous les postes à pourvoir. Pour les opérations de gestion, la vérification systématique de tous les dossiers par les commissaires paritaires, conformément à leurs responsabilités électives, leur permet de défendre au mieux l'intérêt de tous les collègues. Cette année, nous avons obtenu que le GT d'affectation des TZR ait lieu plus tard, début août.

D'autre part, le fait d'avoir, depuis quelques années, un commissaire paritaire national membre de la section de La Réunion a facilité le suivi des dossiers de notre académie et enrichi les pratiques des commissaires paritaires académiques.

3.2 – Élus du SNES dans les instances

Le SNES a tenu toute sa place dans les instances académiques où ses élus, au sein de la délégation FSU, ont siégé très régulièrement pendant la durée du mandat. Au CEN – Conseil de l'Éducation nationale –, au CTA – Comité technique académique – le SNES a pu défendre ses mandats et ceux de la FSU et faire entendre ses critiques comme ses propositions sur la politique éducative de l'académie.

Nos mandats locaux et nationaux n'ont pu être défendus par les élus du SNES tant au sein du CALVE – Conseil académique des langues vivantes étrangères – qu'au sein CALCR – Conseil académique de la langue et culture régionales – ces deux instances n'ayant pas été réunies, ce qui est inadmissible.

3.3 – Catégories

3.3.1 – TZR

Alors que le gouvernement entend recruter de plus en plus d'enseignants, le nombre de TZR se voit paradoxalement diminué. En effet, les stagiaires, ou encore les admissibles au second concours occupent des heures généralement destinées aux TZR. Mais cette conjoncture ne suffit pas à expliquer le manque de personnel qualifié alloué au remplacement.

Dans notre académie, nous comptons environ 200 TZR de moins, ce qui suscite des vacances extrêmement problématiques dans les établissements mais aussi des conditions de travail fortement dégradées pour les personnels affectés sur ces postes.

Malgré une situation pour le moins difficile, le SNES de La Réunion a obtenu vis-à-vis du rectorat deux avancées majeures : tout d'abord, depuis deux ans, la stabilisation des rattachements administratifs pour tous les TZR ; ce qui a permis aux collègues de faire valoir leurs droits tant en termes d'indemnités que de stabilisation professionnelle. D'autre part, depuis cette année, le Groupe de Travail (GT) d'affectation des TZR a enfin été repoussé au mois d'août et non à la mi-juillet où les besoins étaient très loin d'être connus, ce qui n'avait *ipso facto* aucun sens.

Ceci étant acté, il reste de nombreux problèmes : l'administration reste extrêmement perfectible quant à la préparation du GT, et ne fournit que des éléments encore impropres à des affectations respectueuses des règles et des droits des collègues. Ainsi, les listes de BMP (Blocs Moyens Provisoires) manquent de lisibilité et sont sans cesse remaniées sans explications valables apportées aux instances de représentation des personnels. De plus, il apparaît une très grande disparité entre les disciplines, ce que le rectorat n'anticipe pas du tout : ainsi, certaines matières aussi fondamentales que les mathématiques ou l'histoire-géographie se sont retrouvées avant même la rentrée sans moyens de remplacement disponibles et efficaces.

De manière générale, le statut des TZR, à la fois titulaires mais sans aucun des avantages liés à la stabilité d'un poste en établissement, entraîne des situations toujours plus pénibles que le SNES de La Réunion s'est évertué à dénoncer comme à régulariser. Ainsi, de nombreux chefs d'établissement exercent leur autoritarisme sur des personnels fragiles et peu conscients de leurs droits pour leur attribuer des tâches en dehors des principes les régissant. Nos interventions ont également concerné nombre de collègues qui se voyaient toujours attribuer un peu plus d'heures d'enseignement, au nom de petits arrangements internes.

La tâche des TZR constitue aujourd'hui dans l'imaginaire éducatif collectif un sacerdoce, une sorte de passage obligé pour de jeunes collègues, avant de trouver un poste qui leur convienne. Or, il n'en est rien : beaucoup de collègues apprécient ce service public fondamental qu'ils rendent au système éducatif en apportant un remplacement de qualité. Beaucoup sont aussi de jeunes collègues qui découvrent par là même le métier dans toute son ampleur, pour peu qu'ils n'en soient pas dégoûtés par le service que, par essence, on leur impose. Quant à ceux qui souhaitent, à un moment ou à un autre, être nommés sur un poste en établissement, rien ne leur est plus difficile : s'il existe bel et bien une bonification au mouvement intra (et qui n'existe pas au mouvement inter) de 20 points par an, celle-ci n'est applicable que sur des vœux généraux (lycées et collèges) et géographiques (communes et groupes de communes). Cela reste donc une pièce lancée en l'air avant de savoir si elle retombera sur ce que l'on souhaitait véritablement...

Le SNES de La Réunion entend donc faire valoir les contraintes des TZR (se déplaçant à outrance, affectés hors zone voire hors discipline, à cheval sur plusieurs établissements) pour que les seules compensations obtenues jusqu'ici (ISSR ou frais de déplacement, lorsque ces indemnités sont possibles, de toute façon loin d'assurer une équité entre collègues) soient revalorisées et surtout que ces dites conditions permettent à tous de travailler sereinement dans l'intérêt des élèves.

3.3.2 – Enseignants non-titulaires

Conséquence de la politique gouvernementale de non remplacement des fonctionnaires titulaires, on assiste à une explosion de la précarité. Lors de la rentrée 2011, l'académie comptait plus de 700 agents non-titulaires : 40 MA, 200 CDI, plus de 500 CDD. C'est dire que les non-titulaires deviennent plus importants en nombre que les TZR et que ce secteur devient des plus exigeants. Si le réemploi des maîtres auxiliaires « ayants - droit » ne pose pas de

problème du fait de l'acquis syndical, il n'en est pas de même pour tous les contractuels. Le réemploi de ces personnels se pose chaque année avec un peu plus d'acuité. Par ailleurs, on observe une dégradation des conditions d'emploi qui sont proposées aux CDI et CDD, en particulier des affectations sur plusieurs établissements et parfois très loin du lieu de résidence.

Pour les contractuels en CDD, c'est une véritable dérive des contrats qui sont de plus en plus à temps partiel et sur des périodes qui excluent les congés. Le rectorat ayant innové en matière de contrat en les interrompant durant les congés de décembre-janvier pour les contractuels embauchés en cours d'année ou pour les contractuels sur remplacement Nouvelle-Calédonie et mi-temps annualisés, alors que les dates de prises de fonction sont connues à l'avance. Cette situation est inadmissible et le SNES s'élève régulièrement contre cette pratique qui ajoute de la précarité à la précarité. Le SNES dénonce aussi les conditions catastrophiques des affectations de la rentrée 2013 et continue à exiger la tenue d'un GT lycées-collèges pour faire en sorte que de telles dérives ne se reproduisent plus. La cellule de rentrée expérimentée par le Rectorat dont le but était d'aider la rentrée 2013, s'est révélée inefficace entraînant de graves disparités et déceptions. La DPES interpellée par Le SNES en GT a reconnu les difficultés rencontrées et semble enfin accéder à notre demande pour la tenue en septembre 2014 d'un éventuel GT pour les affectations des non-titulaires.

Le SNES dénonce également la gestion calamiteuse des concours réservés 2013. Si la loi du 12 mars 2012 a permis la titularisation de 1271 collègues, elle reste encore trop restrictive et écarte de ce fait un nombre important de non-titulaires.

Par ailleurs, il est urgent que les postes mis aux concours réservés soit tous pourvus : en effet, pour la session 2013, 124 possibilités de titularisations ont été perdues, puisqu' il y avait 1395 postes et il n'y a eu que 1271 titularisations.

Nous exigeons pour la session 2014 l'anonymat des épreuves, que les 1533 postes soient tous pourvus, et que les plus anciens accèdent directement à l'année de stage.

Le déroulement des concours réservés 2013 variait d'une discipline à l'autre et d'un jury à l'autre. Certains ont joué le jeu en pourvoyant les postes ainsi que les listes complémentaires alors que d'autres n'ont même pas pourvu les postes offerts.

Le SNES a exigé que les éligibles aux concours réservés soient examinés en CCPA pour éviter le chaos de la session 2013 et réitérera cette demande à la prochaine CCPA de décembre.

L'organisation des stages syndicaux et l'engouement des collègues à y participer toujours en nombre, montre si besoin était, que nos collègues sont demandeurs de rencontres avec le SNES pour s'informer sur leurs droits, pointer du doigt les irrégularités dans les affectations, les retards pris dans le versement pour le changement de catégorie et indices obtenus par le SNES, bien que la grille de déroulement de carrière ne soit pas celle souhaitée.

Le nombre de collègues non-titulaires syndiqués et les résultats obtenus par la FSU aux dernières élections de la CCPA 2011, montrent la confiance que nos collègues placent en la FSU et ses syndicats. Dans le cadre du protocole d'accord du 31 mars 2011 sur la sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels et le projet de loi relatif à la titularisation, à l'amélioration des conditions d'emploi et la lutte contre les discriminations, le SNES a lancé un recensement des non-titulaires pour le comparer avec celui de l'administration afin d'éviter que certains éligibles ne soient écartés du dispositif. Ce dispositif est en cours d'amélioration et la FSU et ses syndicats y pèsent de tout leur poids en y apportant des améliorations nécessaires.

Un stage à l'attention des non-titulaires est prévu en février 2014 avec la présence d'Anne Feray du SNES national.

3.3.3 – Personnels de surveillance et d'accompagnement

La décision prise par le ministère en 2003 de supprimer le statut de MI-SE et de remplacer ces emplois de vie scolaire par des contrats d'insertion a constitué une importante régression des conditions d'emploi, de service et de rémunération, en particulier pour les étudiants qui ont pu obtenir ces contrats.

Initialement prévus pour remplacer les MI-SE les emplois d'assistants d'éducation ont en fait servi à de multiples usages : maintien dans l'emploi des aide-éducateurs en fin de contrat, création des AVSI pour accompagner l'intégration des élèves handicapés, création des assistants pédagogiques, maintien dans l'emploi des contrats aidés (dont un certain nombre occupaient des fonctions d'AED) en fin de contrat.

Le SNES se bat :

- pour la transformation de ces emplois précaires en emplois permanents et statutaires dans tous les secteurs où interviennent actuellement les assistants d'éducation,
- pour le rétablissement du recrutement des étudiants sur des emplois de surveillance avec le statut de maître d'internat et surveillant d'externat,
- pour la fin des contrats courte durée, fractionnés et une durée de contrat portée à huit ans,
- pour un temps de service hebdomadaire et non annualisé,
- pour des missions définies statutairement et non au bon vouloir des chefs d'établissements,
- pour la mise en place d'une plate-forme d'insertion professionnelle afin de permettre à tous les assistants d'éducation de préparer dans les meilleures conditions leur accès à un emploi pérenne,
- pour la prise en charge financière des formations, des préparations aux concours et de la validation de leurs acquis (y compris de la phase d'accompagnement de la VAE),
- pour la mise en place de procédures aménagées pour l'accès aux concours des fonctions publiques,
- pour le bénéfice de la mesure prévue par la loi du 26 juillet 2005 relative à l'accès à un contrat de travail à durée indéterminée.

Malgré les difficultés liées à la précarité de ces emplois, l'action du S3 (en particulier les stages syndicaux qui ont réuni plusieurs centaines d'AED) a, là aussi, permis un progrès sensible de la syndicalisation de cette catégorie et un bon score de la liste FSU aux récentes élections de la CCPA. Tant au quotidien que dans la CCPA les AED sont assurés du soutien de la FSU Réunion et de ses syndicats.

Les annonces ministérielles du jeudi 22 août sur l'accompagnement des élèves handicapés et sur les personnels chargés de cette mission, sont perçues, à juste titre, par les personnels concernés, comme des avancées significatives (reconnaissance d'un vrai métier, CDI qui assure une pérennité de la mission et une certaine sécurité pour les personnels, que ce soit pour les AED ou les contrats aidés qui obtiendront le diplôme qui doit être créé, nature de l'employeur : il n'est plus question de confier ces emplois à un GIP, structure offrant peu de garanties aux personnels). Cependant non seulement ces mesures ne vont pas au bout des logiques de «métier» pour ces personnels, mais elles entretiennent des fragilisations durables pour la situation des missions et des AVSI.

3.3.4 – ESPE et entrée dans le métier.

Malgré le retour d'une structure concentrant la formation des jeunes stagiaires (l'ESPE), il est toujours aussi difficile de les rencontrer. Les seuls contacts directs restent ceux qui peuvent être faits dans les établissements par l'intermédiaire des S1 ou par mail, quand ils nous l'ont donné le jour de la prérentrée. Dans ce contexte, la rentrée et les réunions sur les mouvements inter et intra sont toujours les dates clés (trois fois par an) qui nous permettent de les rencontrer directement. Pour pallier ce problème, nous avons organisé un stage animé par Caroline Lechevalier du secteur formation des maîtres du S4 pour les contractuels admissibles et un autre pour les tuteurs.

Le taux de syndicalisation chez ces jeunes collègues est peu élevé malgré leur participation obligatoire aux mutations en fin de stage.

Sur le plan de la gestion, le maintien de la priorité d'affectation de 1000 points au barème inter n'a pas permis à quelques collègues de rester à la Réunion à l'issue de la campagne de mutation. Ces cas dépendent évidemment des

disciplines mais quelques-uns d'entre eux ont dû être départagés à l'âge. De plus, pour les lauréats de concours, le calibrage national des capacités d'accueil, afin de répartir la pénurie de postes sur tout le territoire, a eu pour conséquence le départ de collègues dès leur année de stage.

Loin d'être une amélioration de la formation des enseignants, la réforme des recrutements initiée par le précédent gouvernement a entraîné une dégradation sans précédent des conditions d'entrée dans le métier des nouveaux recrutés. Avec le changement de gouvernement, pour la rentrée qui s'annonce (2014), il est de nouveau question de réduire le temps de présence en classe des stagiaires (9 H). Mais leur rémunération va de ce fait baisser.

Ces mesures et la dégradation des conditions de travail et de rémunérations créent une sérieuse crise de recrutement des enseignants. Déjà dans plusieurs disciplines la baisse du nombre de candidats ne permet pas de pourvoir tous les postes mis aux concours.

En 2013, le nouveau gouvernement a pris la mesure de cette crise de recrutement et a organisé en urgence une session exceptionnelle (2013-2). Les candidats reçus à l'écrit ont un an pour préparer leur oral et entre-temps un contrat de 6 ou 9h leur est proposé en plus d'une formation. Ces personnels n'ont pas le statut de stagiaires mais de contractuels-admissibles. Leur contrat est lié à la formation, ils sont donc obligés de s'y inscrire. Le SNES Réunion a dénoncé plusieurs fois le scandale qui consiste, dans notre académie, à faire payer aux contractuels admissibles cette formation obligatoire. De plus, cette formation qui ne débouche sur aucune attestation de diplôme, est plus chère qu'un vrai Master. Sans compter que le contenu de cette formation est problématique puisque ceux ayant validé un M2 MEEF l'ont déjà suivi en grande partie. Et 600 euros pour ça c'est bien trop cher !

Le SNES Réunion est intervenu dès la rentrée pour éviter l'annulation des contrats. Puis nous avons organisé une conférence de presse pour demander la gratuité de cette formation (10 septembre) avant une audience avec le SG (deux jours plus tard). Malgré cela, l'ESPE étant une structure codirigée par le MEN et le MESR, le SG s'est défaussé sur l'université pour nous dire que le coût de cette formation dépendait du budget de l'université. Mais le SNES Réunion n'a pas dit son dernier mot : à l'instar d'autres académies, nous allons mener une autre action afin de permettre aux contractuels admissibles de demander le remboursement de cette formation, comme l'analyse de la circulaire faite par le secteur Formation des Maîtres nous invite à le faire : « La circulaire n°2013-079 du 23/05/2013 indique que la formation des admissibles doit avoir lieu et qu'elle doit être assurée par l'employeur et par conséquent gratuite pour les étudiants. »

Notons enfin que l'arrivée de ces contractuels-admissibles a gonflé le nombre de personnes à affecter à la rentrée et que ceux qui en ont souffert sont les TZR. De nombreux BMP ont été scindés et ils se sont donc retrouvés sur deux établissements pour avoir une affectation à 18h.

3.3.5 – Retraités

Les revendications de la FSU en matière de retraite se situent dans le cadre d'une redistribution des richesses produites dans notre pays et d'une profonde réforme de la fiscalité. La FSU défend d'autres choix de société, permettant de satisfaire des conditions de vie dignes pour toutes et pour tous, aujourd'hui et demain. En fait, ce qu'il est convenu d'appeler le « problème des retraites » n'est un problème ni démographique ni financier. La question est ailleurs. Depuis le début des années 1990, les politiques néolibérales ont entrepris un travail de sape systématique des acquis sociaux, dont le système des retraites, et de redistribution des richesses au détriment des salaires et au bénéfice des dividendes.

Nous condamnons la dernière mouture de la réforme des retraites, qui se situe dans la continuité des réformes précédentes, parce qu'elle est « injuste et inéquitable ».

Le nouvel allongement de la durée de cotisation sera un facteur supplémentaire de baisse des pensions. Cette augmentation de la durée de cotisation à un niveau inaccessible au plus grand nombre pénalisera d'abord les carrières plus courtes des jeunes générations, des femmes, des chômeurs et salariés précaires.

Côté financement, les retraités sont lourdement mis à contribution puisqu'ils vont financer près de 40 % de la réforme. Le report de la date de la hausse des pensions du 1^{er} avril au 1^{er} octobre revient à une sous-indexation déguisée avec des effets cumulatifs. Le gouvernement compte d'ailleurs sur une économie de 600 millions pour 2014 et de 1,4 milliard en 2020 !

La disparition progressive de l'ITR à partir de 2028 aggraverait encore la perte de pouvoir d'achat des retraités réunionnais.

3.3.6 – CPE

CPE, un sigle pas forcément connu et reconnu du grand public, et métier complètement inconnu à l'étranger, quoiqu'il y a quelques années un inspecteur général nous prévoyait, compte tenu de notre spécificité, un bel avenir.

Il semble même que certains pays européens s'intéressent au concept. Autant un professeur est professeur et chacun d'avoir sa représentation, autant un « CPE » a une identité professionnelle en perpétuelle construction. Autre élément qui vient compliquer les choses, de la même manière qu'on dit que « la personnalité fait la fonction » le chef d'établissement en place peut infléchir les méthodes de travail d'un CPE dit « interface » ou « catalyseur ». Comment trouver son identité entre ceux (parfois les collègues professeurs en tête) qui nous classent dans « l'Administration » et les multiples tâches quotidiennes ? Cet exercice est complexifié lorsque plusieurs CPE, avec différentes personnalités et perceptions du métier travaillent côte à côte dans le même établissement.

Nous étions beaucoup et notamment au SNES à penser que la fonction de CPE risquait de connaître un tournant. Tout laissait penser que la volonté de positionner le CPE comme un personnel administratif (voire de direction !) était grande.

Nous éprouvons une relative satisfaction à la lecture du référentiel des compétences des CPE. Tout cela est le résultat de longues négociations de nos représentants SNES-FSU. BO du 25-07-2013

« Le CPE conseiller de l'ensemble de la communauté éducative – Le CPE qui impulse et coordonne le volet éducatif du projet d'Etablissement (est abandonnée la notion de projet vie scolaire)- Le CPE organise et anime l'équipe vie scolaire (est abandonnée la notion de chef de service)- Le CPE assure le suivi individuel et collectif des élèves (reste le volet éducatif de notre mission).

Nous sommes dans la perspective de la circulaire de 1982 et restons très vigilants sur la rédaction qui sera faite de la nouvelle circulaire.

Dans le climat actuel de remise en cause des « statuts de 50 », l'inquiétude demeure. En effet, bon nombre de nos collègues CPE sont confrontés à l'autoritarisme acerbe des chefs d'établissement, qui sont seuls à nous attribuer une note qui permet l'évolution de la carrière. Notre inspection commune à celle des chefs d'établissement est problématique, il suffit d'observer la gestion des conflits par les IPR VS pour en être convaincu.

La création des ESPE à la rentrée 2013 nous a laissé espérer une véritable formation pour nos jeunes collègues.

Pour la première fois à la rentrée 2013, il a été impossible de placer tous les stagiaires reçus au concours. D'autre part, certains jeunes néo-titulaires ont dû quitter l'Académie de la Réunion où ils ont effectué leur stage et cela malgré leurs points CIMM, la barre étant de 1228.3 points.

La formation des stagiaires et la mise en place de leur tutorat restent aléatoires à cette remarque, notre administration avance que tout est fait au mieux, cette réponse ne peut pas nous satisfaire et nous ne manquons pas de le dire et de le répéter en CAPA.

Les quelques rares postes créés sur l'Académie (6 en 2012 et 3 en 2013) ont donné une bouffée d'air aux collègues qui étaient en souffrance, avec un ratio d'encadrement qui était de 800 élèves pour 1 CPE dans certains établissements.

Le rattrapage au niveau de la moyenne nationale n'est pas encore réalisé et il nous faudra au minima rester sur cette exigence, malgré la rigueur budgétaire annoncée par notre gouvernement, et malgré le discours de notre nouvelle IPR VS en poste depuis la rentrée 2013, qui considère que tout est perfectible avec l'utilisation de moyens constants. Le cadre est posé, l'avenir semble sombre ...les représentants de la catégorie sauront réagir si besoin est...

La formation continue de la catégorie est quasi inexistante depuis plusieurs années. Nous sommes là en complète contradiction avec la spécificité du métier de CPE qui est en perpétuelle évolution. Nous avons eu l'occasion de

solliciter notre nouvelle IPR VS sur cette question, gageons qu'elle saura prendre en considération notre demande forte de formation continue.

Nous saluons, pour rester sur une note positive, l'alignement enfin acté du ratio d'accès à la Hors Classe sur celui des enseignants (passe de 5% à 7%). Cette augmentation améliore nettement les possibilités de promotion des collègues CPE.

3.3.7 – COPsy et DCIO

Ces deux dernières années la politique gouvernementale concernant les services d'orientation et leurs personnels s'est située dans la droite ligne du gouvernement précédent et ce n'est que grâce à une mobilisation permanente que le ministère a renoncé au transfert aux Régions de ces services et de ces personnels.

Cependant, cette bataille devra être poursuivie car le ministère, pratiquant un double langage, essaie de rassurer sur la forme, mais prépare une réforme de fond des services et du métier qui toucherait l'existence des CIO, la formation, les missions des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs.

Par ailleurs, bien qu'ayant légèrement augmenté, le recrutement des COPsy reste très en deçà des besoins pour le remplacement des départs. La conséquence est que de nombreux postes de conseillers ne sont pas pourvus par des titulaires avec pour conséquence un développement sans précédent des emplois précaires. Ainsi, dans notre académie, plus de 40% des emplois sont pourvus par des contractuels.

4. – VIE DE LA SECTION ACADEMIQUE

4.1 – Organisation du S3, les secteurs, les responsabilités

L'organisation du S3 s'étoffe un peu plus chaque année, l'intégration de nouveaux camarades engagés a permis de mieux quadriller les secteurs. Cette répartition géographique a renforcé les liens étroits et permanents avec les S1 de ces secteurs, ce qui a été particulièrement utile pour gérer avec les S1 concernés les situations conflictuelles avec l'administration locale ou rectorale.

Les responsabilités des camarades qui participent à l'animation du S3 ont été clairement identifiées et font l'objet d'un affichage explicite pour les syndiqués, ce qui a permis une couverture réellement efficace de tous les secteurs et de toutes les catégories.

4.2 – Réunions statutaires

Conformément à notre règlement intérieur, les instances statutaires ont été régulièrement réunies, tant la Commission administrative académique (élargie au moins une fois par an aux S1 en formation de Conseil syndical, qui a été réuni chaque fois qu'un débat important de la vie syndicale rendait utile sa convocation) que le Bureau et le Secrétariat, qui se réunissent en alternance chaque semaine. Pour redynamiser les S1, un secrétariat est tous les 15 jours dédié à nos relations sur le terrain avec proposition d'HISM, recherche de S1 ou de correspondants, appels téléphoniques, car c'est notre présence dans les établissements qui fait notre force.

Nos élus à la Commission administrative nationale ont participé à toutes les réunions de cette instance, permettant ainsi d'apporter notre vision locale des problèmes nationaux, d'exprimer les analyses de notre S3, d'être partie prenante des décisions prises et d'assurer une liaison permanente avec le S4 et les autres S3.

4.3 – Relations avec les S1

Les relations avec les S1 sont indispensables à une meilleure syndicalisation car c'est bien l'action des S1 au niveau de leur établissement qui montre l'efficacité du SNES auprès des collègues. Comme chaque année, c'est dans cette perspective, mais avec encore souvent des difficultés, que nous avons encouragé les collègues à participer aux conseils d'administration des EPLE, en essayant, dans toute la mesure du possible, de constituer des listes FSU clairement identifiées. Durant ces trois dernières années nous avons poursuivi le travail de suivi des S1, grâce à la répartition des quatre secteurs géographiques, à la tenue d'un secrétariat consacré aux S1 et à une participation aux nombreuses réunions initiées dans les établissements, en particulier sous forme d'HISM, ce qui a permis d'avoir des secrétaires de S1 ou correspondants dans la quasi-totalité des établissements.

Nous sommes par ailleurs systématiquement intervenus auprès du recteur ou des services compétents du rectorat chaque fois que les S1 l'ont souhaité sur des problèmes spécifiques à l'établissement. Ces interventions, conjuguées avec de fortes actions des S1, ont permis de mettre fin à des situations locales inadmissibles.

4.4 – Communication

4.4.1 – Snes-info

Un des moyens privilégiés d'information du S3, c'est le Snes-info, notre publication académique diffusée à l'ensemble des adhérents. La parution en moyenne de 4 numéros par an a été maintenue, dont des numéros spéciaux élections et les désormais traditionnels numéros "mutations" faits également en direction des syndiqués du SNEP et du SNUEP. Une parution à peu près trimestrielle donc, des dizaines d'articles, une présentation modernisée, en clair de très nombreuses heures de travail des militant(e)s du S3 pour donner aux adhérent(e)s du SNES à La Réunion une information tout à la fois utile et réactive. L'envoi aux syndiqués se fait aussi bien par voie postale que par mail. Ce moyen essentiel d'information est ensuite mis en ligne en PDF sur le site. La qualité du journal, version papier, reste égale à elle-même, avec papier de bonne qualité, quadrichromie pour les numéros spéciaux et photos couleur.

4.4.2 – Courriers et courriels aux S1

De tirage beaucoup plus limité, c'est là un outil de liaison du S3 vers les secrétaires de S1. Là encore, une «modernisation» de sa présentation se révélait nécessaire et on remerciera le camarade qui, comme pour le SNES-Info, s'y est attelé avec succès. Ce sont donc des circulaires régulières sur une ou deux pages qui ont été envoyées aux secrétaires de S1 et aux camarades qui acceptent de transmettre les infos, là où il n'y a pas de S1 constitué.

Accompagnées souvent d'affiches, que chacun peut ensuite trouver sur le panneau syndical, la « circulaire aux S1 » cultive un ton purement informatif bannissant tout lyrisme excessif au profit d'une sécheresse de ton très – trop, peut-être – « administratif ». Envoyées par courrier, elles parviennent également par mël aux S1 qui en disposent, permettant ainsi une information rapide.

Des courriels sont régulièrement envoyés aux S1 chaque fois que l'actualité les rend nécessaires.

4.4.3 – Courriers électroniques

Internet a permis la diffusion instantanée et large de courriels, au point d'ailleurs qu'il arrive que d'aucuns s'en lassent... Le S3 essaie donc d'en user... avec modération mais discernement. Des courriels en nombre sont donc envoyés au sortir des CAPA ou des FPM d'affectation aux adhérent(e)s qui nous ont confié leur adresse électronique.

Dans l'autre sens, il conviendrait de souligner le nombre croissant de courriels divers auxquels le S3 doit répondre, en particulier dès que sont connus les résultats de la phase inter du mouvement, et en préparation de la phase intra (demande d'aide pour préparer leurs vœux). Moyen désormais privilégié par les adhérent(e)s d'interrogation du S3, des réponses rapides et sûres sont attendues... et prodiguées par les militant(e)s du S3. Peu nombreux, même s'ils

existent, sont ceux et celles qui peuvent se plaindre de n'avoir pas eu de réponse ou une réponse trop tardive à leur courriel. Tout ceci, bien sûr, n'étant possible que par la rapidité des liaisons électroniques que permet l'internet... cela suppose organisation, vigilance et disponibilité des militant(e)s du S3.

Par ailleurs conformément aux engagements pris en CA académique, un courrier est adressé, au moins une fois par mois, à tous les syndiqués disposant d'une adresse électronique, en complément des courriels du S4.

4.4.4 – Site internet

Grâce à l'aide d'un camarade du S4 désormais retraité, le site internet est retourné dans un système de publication dit "libre", dont l'installation et l'utilisation s'est bien simplifiée ces derniers temps. En plus de notre responsable du site, le secrétaire général et les secrétaires adjoints, et chaque responsable de secteur (pour son secteur) ont un code qui leur permet d'entrer les infos en direct.

Le S3 fait en sorte que tous les documents et informations utiles, les événements notables, soient accessibles rapidement et sans trop d'efforts, en quelques « clics ».

Notre site, qui avait déjà considérablement augmenté son audience grâce aux changements qui avaient été apportés, est désormais plus facilement gérable, plus réactif et, nous le constatons, plus attractif, comme le montrent les statistiques de fréquentation.

4.5 – Formation syndicale académique

Le bilan de la formation syndicale de ces trois dernières années est globalement satisfaisant. C'est en effet tout au long de l'année par le biais de ces stages divers et variés que nous gardons le lien avec ce qui est l'essence même de notre travail au S3 : la rencontre avec le militant de base ou le secrétaire de S1.

Par le thème choisi lors de ces stages et par une co-animation régulière du S3, celui-ci reste toujours en contact avec la réalité et cela lui permet d'avoir connaissance des besoins des uns et des autres. C'est d'ailleurs en se basant sur les préoccupations des collègues et les difficultés qu'ils rencontrent dans le métier, qu'en fonction des années, certains stages sont demandés.

Il y a bien sûr les incontournables : les stages qui font recette, c'est-à-dire ceux pour lesquels nous savons que la salle de 50 places suffira à peine : les stages "collège et lycée" sont très demandés ainsi que celui qui a lieu traditionnellement en début d'année : "élus et nouveaux élus au CA, S1 et nouveaux S1".

La formation syndicale dans un S3 se décline d'abord par les stages animés par des secrétaires nationaux qui font le déplacement et nous permettent un lien important avec le national, ils sont au nombre de quatre, répartis dans l'année et mis en place au mois de juin précédent. C'est aussi la possibilité donnée chaque année à cinq militants ayant des responsabilités au S3 d'aller se former au S4. Mais ce sont aussi des stages animés directement, soit par ces mêmes militants qui sont allés se former à Paris, soit par des militants ayant acquis une certaine expérience depuis des années.

Nous essayons toujours de prendre en compte les avis donnés pour améliorer d'année en année ces stages de formation syndicale par le biais d'enquêtes en fin de stage et en étant à l'écoute lors des HISM.

Ces deux dernières années ont eu lieu, en présence d'un secrétaire national, un stage "élus au CA", un stage « collège », un stage « lycée », un « stage pratique AEA », un stage « entrée dans le métier et tuteur »...

Un responsable juridique, un représentant agrégé, un responsable de la filière STI, un commissaire en CCPA, un représentant des non titulaires et des AED, un responsable des TZR, ont participé aux stages organisés à Paris, et au deuxième trimestre partiront un responsable de la syndicalisation et un de la communication. En novembre, vient d'avoir lieu le stage CPE qui une année sur deux est animé par Valérie Héraud du S4 et l'autre année par les responsables de la catégorie au S3.

Le secteur de la formation syndicale est un secteur qui vit bien et qui est indispensable à la tenue de notre politique syndicale. C'est aussi un moment important d'écoute et bien souvent l'occasion d'échanges, de débats et d'analyses.

4.6 – Syndicalisation

Ces deux dernières années se sont caractérisées par une sensible baisse du nombre de syndiqués. Cette baisse de la syndicalisation, qui s'inscrit dans une baisse générale au niveau national, peut s'expliquer pour l'essentiel d'une part par les nombreuses suppressions de postes, d'autre part par le non remplacement des titulaires sur les emplois qui concernent notre champ de syndicalisation. Cette situation se traduit par une diminution des entrées au mouvement inter, qui ne compensent pas les sorties, et donc une baisse du nombre des syndiqués en début d'année scolaire. Ainsi, à chaque rentrée, ce sont des dizaines de syndiqués en moins par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, à l'intérieur de l'académie, le remplacement des titulaires, en général bien syndiqués, par des personnels contractuels qui se syndiquent plus difficilement, pour différentes raisons, entre autres du fait de la fragilité de leur statut, participe de cette baisse.

Les problèmes de présence syndicale rencontrés dans certains établissements, en particulier certains collèges, participent également du recul de la syndicalisation.

Les années passées ont vu également le maintien d'un fort « turn-over » des syndiqués, chaque année un adhérent sur quatre ne renouvelle pas son adhésion, c'est un peu plus que le taux national.

Enfin le contexte politique peut expliquer le non renouvellement de certains collègues, soit parce qu'ils estiment qu'il ne faut pas critiquer les mesures prises par un gouvernement pour lequel ils ont voté, soit au contraire parce qu'ils pensent qu'un syndicat « de gauche » ne peut qu'être complice d'un pouvoir « de gauche ».

Le maintien des effectifs de syndiqués passe donc d'une part par une baisse du turn-over, et donc une plus grande fidélité de nos adhérents, d'autre part par une meilleure syndicalisation des personnels non titulaires, contractuels et AED, mais aussi par un investissement dans les S1. C'est à cette tâche que nous nous sommes attelés en étant très présents auprès de ces catégories et en multipliant les contacts avec les S1.

4.7 – Vie fédérale

Avec ceux de ses syndicats, comme c'est le cas pour la question du calendrier scolaire. Le SNES participe régulièrement à la vie fédérale, tant dans les instances statutaires (BEFD et CDFD) que dans les instances administratives (Comité Technique Académique, Conseil de l'Éducation Nationale...).

Les dernières élections professionnelles ayant mis en évidence, dans l'esprit de certains collègues, le manque de liaison entre le SNES et sa fédération la FSU, des mesures ont été prises pour rendre ce lien plus visible.

Dans le cadre de la section départementale de la FSU, le SNES a été amené à faire respecter les règles de fonctionnement de notre fédération, fédération de syndicats qui ne peut pas se donner des mandats fédéraux en contradiction.

Le SNES a été à l'initiative de la SFR (Section Fédérale des Retraités) qui doit avoir un rôle important dans le cadre des attaques contre les retraites des salariés et des fonctionnaires en particulier.

Rapport financier

Ce rapport financier couvre la période 2011/2013, pour le S3 de La Réunion. Les exercices comptables débutent le 1^{er} septembre et se terminent le 30 août de l'année suivante.

La loi du 20 août 2008, oblige les syndicats à agréger leur comptabilité pour être ensuite publiée sur *le site dédié du Journal Officiel de la République Française*. Dès que la CA nationale de janvier aura adopté le rapport de la commissaire aux comptes, les comptabilités consolidées de l'ensemble des entités du SNES seront publiées.

La commission de contrôle des comptes qui officiait au congrès académique a été remplacée par une commission de transparence. La loi ne l'oblige pas, car toutes les comptabilités sont contrôlées par les commissaires aux comptes et visées par les experts comptables. Pour autant, nos livres de comptes restent ouverts aux représentants de nos syndiqués.

Le 25 novembre 2013, la commission de transparence composée de Vincent TAVAN et Boris VEBREL pour le courant de pensée UEA, s'est réunie dans nos locaux pour faire une centaine de vérifications aléatoires en rapprochant les montants des factures avec les paiements dans les comptes bancaires, et s'est assurée que les dépenses ont été réalisées dans l'intérêt du SNES et justifiées par des pièces comptables. La commission n'a signalé aucune anomalie.

(Le courant de pensée « Rassembler pour agir » n'a pas répondu à notre invitation)

Au chapitre des dépenses...

- « **viabilisation + local** » concerne toutes les dépenses liées au local que nous louons : loyer, assurance, eau, électricité et entretien.
- « **équipement** » et « **investissements travaux** » un ordinateur portable acquis, il est dédié au secteur agrégés et publications sites et SNES-Info.
- « **fournitures** » fluctue en fonction des années et des hausses de prix.
- « **reprographie** » en baisse significative car le photocopieur n'est plus en crédit bail, le contrat est terminé, nous économisons les mensualités.
- « **publications et routages** » est en forte augmentation en 2011/12 année de congrès qui amène à publier davantage.
- « **frais militants et action** » qui rassemble toutes les dépenses liées à l'activité syndicale du S3 (réunions statutaires, stages de formation, congrès, réunions CAPA, contributions financières aux actions...) est un poste de dépenses en augmentation en particulier du fait de la multiplication des stages de formation syndicale et des réunions préparatoires aux CAPA et GT, poste le plus important avec les frais de personnel.
- « **personnel** », qui correspond à l'emploi de notre secrétaire, subit une diminution car fin 2011, nous avons en poste l'ancienne secrétaire et la nouvelle. Ce qui fait croître la masse salariale temporairement.
- « **cotisations** », qui regroupe les versements de cotisations au S4, le versement des cotisations des retraités, et la contribution du S3 à la trésorerie de la section départementale de la FSU, représente environ 50% de nos dépenses.
- « **divers** » concerne entre autres choses les impôts payés sur les intérêts des comptes livrets.

Au chapitre des recettes...

- « **cotisations** » correspond au montant total des cotisations syndicales. On observe, comme au niveau national, une diminution des adhérents. Ceci est essentiellement dû aux départs en retraite, plus nombreux, des adhérents en fin de carrière, la forte baisse du recrutement de titulaires qui sont remplacés par les adhérents plus jeunes et des catégories à faible rémunération.
- Cela se traduit au niveau de la cotisation moyenne par une hausse : de 209,68 € en 2011-2012 à 220,53 € en 2012-2013.
- « **aide du S4** » est de 5 590,86 € en 2011-2012, montant de la participation aux frais de stages syndicaux nationaux des camarades de notre section académique à Paris et de la ligne ADSL. Dès 2012/2013 le S4 nous a reversé l'aide au fonctionnement de 20 000 €
- « **revenus bancaires** », sommes fluctuantes en fonction des taux d'intérêts étalonnés sur le taux du livret A des sommes placées sur les deux comptes épargne que nous avons (BRED et Crédit Agricole).

	2010/2011 (publié en 2012)		2011/2012		2012/2013	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
RECETTES						
COTISATIONS	217 119,50	85,6%	198 149,90	94,6%	191 418,01	85,0%
AIDES S4	29 040,00	11,5%	5 590,86	2,7%	27 754,00	12,3%
DIVERS	4 173,00	1,6%		0,0%		0,0%
REVENUS BANCAIRES	3 277,41	1,3%	5 726,89	2,7%	6 153,18	2,7%
TOTAUX	253 609,91	100,0%	209 467,65	100,0%	225 325,19	100,0%
DEPENSES						
Équipements	2 768,06	1,2%	2 798,82	1,2%	947,89	0,5%
Viabilisation + local	12 315,23	5,3%	12 788,21	5,4%	13 014,75	6,2%
Reprographie	9 390,16	4,1%	5 210,62	2,2%	4 488,02	2,1%
Fournitures de bureau	2 201,99	1,0%	2 274,23	1,0%	2 732,66	1,3%
Travaux locaux				0,0%		0,0%
Abonnements	1 162,56	0,5%	1 162,56	0,5%	640,56	0,3%
Publications et affranchissements	17 702,40	7,7%	26 306,71	11,2%	18 464,52	8,8%
Frais militants, com paritaires (depl + stage + repas + hôtel ,,,)	32 882,65	14,3%	26 682,02	11,3%	26 118,46	12,4%
Téléphone, portable, et net	5 942,03	2,6%	7 521,33	3,2%	6 394,73	3,0%
Frais bancaires	1 348,31	0,6%	1 261,20	0,5%	1 527,57	0,7%
Frais de personnel	14 900,72	6,5%	30 447,18	12,9%	25 982,68	12,4%
Cotisation FSU	3 000,00	1,3%	2 835,00	1,2%	2 700,00	1,3%
Cotisation S4 + retraités	125 164,00	54,3%	113 993,00	48,5%	105 079,46	50,0%
Divers	1 519,00	0,7%	1 924,27	0,8%	2 184,79	1,0%
Total dépenses	230 297,11	100,0%	235 205,15	100,0%	210 276,09	100,0%
FONDS DE RESERVE	23 312,80		-25 737,50		15 049,10	
TOTAUX	253 609,91		209 467,65		225 325,19	

Comptes bancaires	CA CC	livret CA	BRED CC	BRED LIVR	TOTAUX	
au 31/08/2011	3 839,84	24 808,19	90 219,97	197 544,51	316 412,51	
au 31/08/2012	3 494,97	16 794,53	20 861,39	221 286,14	262 437,03	
au 31/08/2013	3 239,05	20 373,00	14 348,49	204 433,00	242 393,54	

Chers collègues,

Nous avons été élus sous l'étiquette **R.P.A.** à la CA académique il y aura bientôt deux ans et nous tirons d'ores et déjà un bilan extrêmement négatif de l'activité du SNES Réunion sur cette période :

La direction actuelle du SNES a tourné le dos à sa deuxième force.

Nos élus ont depuis deux ans été systématiquement écartés de toute responsabilité, naturellement de tout moyen de décharge, mais également écartés de toute prise de décision, de toute démarche officielle du SNES, de toute possibilité d'apporter leur concours à l'activité de notre syndicat, alors même que celui-ci, très affaibli, aurait pu puiser dans leurs compétences et leur bonne volonté. Pour paraphraser un thème cher au SNES, ils ont été victimes « d'un syndicalisme empêché ».

La brutalité et le mépris constants dont ils ont fait l'objet, et avec eux les 25% d'adhérents qu'ils représentent, sont sans précédent.

La direction actuelle du SNES a tourné le dos aux personnels du second degré.

L'équipe qui dirige actuellement le SNES Réunion n'a pas la moindre idée de ce qu'est la mission première du syndicat : développer la mobilisation des collègues au plus près de leur réalité.

Sa conception de l'action syndicale se borne à comptabiliser le nombre d'interventions qu'elle réalise auprès de tel ou tel service du Rectorat. Il s'agit d'une vision exclusivement gestionnaire du syndicalisme, qui n'est plus qu'une sorte d'interface entre les collègues et l'administration, souvent marquée par une forme de connivence à l'égard de la hiérarchie. C'est exactement ce que fait l'UNSA par exemple.

De fait, cette équipe n'a qu'une connaissance superficielle de ce que vivent les collègues dans les établissements, se garde bien de solliciter leur avis et de susciter les résistances nécessaires dans les collèges et les lycées. Dans ce domaine, nous parlons clairement d'incompétence.

Nous avons pleinement conscience de la gravité des termes et des caractérisations que nous employons dans ce texte. Elle sont malheureusement à la hauteur de ce qu'il faut appeler une débâcle syndicale que notre expérience personnelle ne nous avait jamais amené à rencontrer.

C'est pour cela que nous n'avons pas d'autre choix que de vous appeler à voter CONTRE le rapport d'activité fleuve mais vide de contenu qui vous est présenté.



La direction actuelle du SNES a tourné le dos à sa fédération, la FSU.

La direction du SNES se refuse à admettre depuis des années qu'elle ne dirige pas AUSSI la FSU. Elle considère que ce fait est une anomalie due à un mystérieux complot dirigé contre elle.

Cela l'a conduit lors du récent renouvellement des instances de la fédération à porter des accusations infondées contre d'autres syndicats de la fédération, puis à exercer un chantage ahurissant pour imposer dans le secrétariat départemental de la FSU la présence de la secrétaire du SNES.

Cette opération stupide a, en toute logique, échoué, mais sans pour autant amener un changement d'attitude à l'égard de la FSU.

La sanction est sans appel :Le SNES Réunion a perdu 300 adhérents en trois ans et l'hémorragie se poursuit.

Au moment où se traitent des dossiers difficiles pour le second degré, le SNES Réunion ne mène aucune réflexion sérieuse, est incapable de formuler des propositions précises et argumentées autres que la répétition maladroitement des textes nationaux.

Le SNES est inaudible et invisible dans la plupart des salles de profs et nos collègues n'ont qu'une très vague perception des propositions syndicales. Aucune action de rue en deux ans, aucune conférence de presse un peu solide, aucun tract diffusé dans les établissements, un SNES info très épisodique et mal fichu.

De fait, les collègues se détournent du syndicat et pour un certain nombre, le quittent déçus ou franchement écœurés. Les instances syndicales elles-mêmes se racornissent et dépérissent, c'est le cas par exemple de la commission administrative incapable de se réunir au complet, incapable de mener le moindre débat.

**LES ÉLUS DU COURANT DE PENSÉE UNITÉ ET ACTION
VOUS APPELLENT A VOTER**

POUR

**LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET FINANCIER
ACADÉMIQUES ET NATIONAUX**

Le vote auquel tout adhérent est invité à participer est avant tout un jugement sur la ligne politique mise en œuvre par les directions syndicales, tant au niveau académique qu'au niveau national.

La volonté de tous a été de permettre à cet indispensable outil de lutte et de défense de nos professions qu'est le **SNES** d'assurer pleinement et efficacement cette responsabilité. Cela s'est traduit aussi bien par l'engagement de tous les militants dans les actions syndicales et fédérales que dans une participation active à la vie syndicale.



Après avoir combattu la politique agressive du précédent gouvernement à l'encontre des services publics en général et de celui d'éducation en particulier, le **SNES** a été confronté à une politique du nouveau gouvernement en contradiction avec les engagements électoraux sur de nombreux dossiers. Notre syndicat, s'il reste une force de propositions, entend lutter contre toutes les mesures qui constituent une inadmissible régression. Le **SNES** a mené tous les combats : contre la réforme des retraites, la réforme des lycées, contre la politique du socle et

les mesures relatives à l'éducation prioritaire (ECLAIR) en collège, pour la mise en place de réels dispositifs de lutte contre la précarité dans la fonction publique. Pour mener ces batailles, ont été mises en œuvre des actions diversifiées capables de mobiliser les personnels dans la plus large unité, en laissant à d'autres les discours vains et incantatoires.

Ce vote sur le rapport d'activité, s'il est avant tout un jugement sur la politique menée par la section académique, est aussi l'occasion de porter une appréciation sur l'engagement militant des camarades qui mettent en œuvre cette politique.

De ce point de vue, la présence très active et permanente de tous les militants du S3, tant dans les actions que dans la gestion au quotidien au service des syndiqués et de la profession, permettra à chacun d'apprécier le niveau de l'engagement de ces camarades. Cet engagement militant a permis d'améliorer encore la défense individuelle et collective de nos collègues, en particulier dans les opérations de gestion des carrières des personnels.

Voter **POUR** ces rapports, c'est approuver la politique menée, soutenir l'équipe dirigeante, défendre une certaine vision du métier et de la lutte syndicale.

Si vous partagez ces valeurs, nous vous appelons à voter massivement POUR les rapports d'activité et financier présentés.

PRENONS LA PAROLE

LES MISSIONS LIÉES À L'ENSEIGNEMENT*

- ▶ Activité d'évaluation des élèves.
- ▶ L'aide au travail personnel des élèves (y compris la participation aux conseils de classe et/ou de cycle).
- ▶ Le temps d'information des parents.
- ▶ Le temps de travail en équipe pédagogique et en équipe pluriprofessionnelle.
- NOUVEAU** ▶ Les activités de partenariat décidées par le CA pour les collègues volontaires.
- NOUVEAU** ▶ Le suivi de stage de formation continue.

LES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES*

Elles font l'objet d'une rémunération indemnitaire.

- ▶ Mission de professeur principal.
- ▶ Missions présentées en CA, avec une lettre de mission du chef d'établissement à l'enseignant volontaire :
 - NOUVEAU** • coordonnateur de discipline ;
 - NOUVEAU** • coordonnateur d'un cycle et/ou d'un niveau d'enseignement ;
 - référent (culture, numérique, décrochage) ;
 - NOUVEAU** • autre responsabilité arrêtée par le CA.
- ▶ Certaines missions complémentaires peuvent s'effectuer au niveau académique, avec une indemnité et/ou, selon la charge de travail, un allègement de service (formateur académique, conseiller pédagogique second degré...).

LE SNES-FSU A FAIT ACTER

- ▶ la formation continue sur le temps de travail
- ▶ le respect du volontariat pour la participation aux activités de partenariat
- ▶ le respect du volontariat pour les missions complémentaires

LE SNES-FSU REVENDIQUE

- ▶ inclusion dans la mission principale des activités de préparation et des activités d'évaluation (hors examen)
- ▶ refus d'un listage qui conduirait à un contrôle hiérarchique accru sur nos métiers et à son formatage
- ▶ refus d'attribution de lettre de mission pour les coordonnateurs et les référents

Cette liste de missions qui incombent déjà aux enseignants ne doit en aucun cas conduire à une augmentation de la charge de travail (nombre de réunions...)

Le chantier sur les statuts doit permettre d'obtenir l'amélioration des conditions de travail et l'ouverture de discussions sur la revalorisation salariale.